CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Toute location est nominative. La personne qui effectue la réservation doit être majeure. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct (père, mère, ou grands-parents) seront refusées.
- Dans le descriptif, il est précisé au client le nombre maximum de couchages de chaque location. Ce nombre s'entend toute personne déclarée sur le contrat (bébé compris). Le logement ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui indiqué dans le contrat. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'un hébergement meublé ne devient effective qu'avec notre accord (vérification des disponibilités…) et après versement d'un acompte de 30% du montant du séjour, augmenté des frais de réservations non déductibles de la facture ni remboursables en cas d'annulation, ainsi que de la cotisation pour l'assurance annulation dans la mesure où celle-ci est souscrite, accompagné du contrat de location complété et signé.
- A son arrivée, tout locataire devra régler le solde de son séjour (pour toutes réservations à moins d'un mois de l'arrivée, la totalité du séjour sera demandée) et se présenter au bureau d'accueil, muni de sa confirmation de réservation et se voir remettre le numéro de son emplacement ou les clés de son hébergement.
- Un emplacement est disponible le jour prévu de l'arrivée à partir de **12h**, et doit être libéré le jour du départ avant **12h**. En cas de dépassement, une nuit supplémentaire sera facturée. Le nombre maximum de personnes acceptées sur un même emplacement est de **6**.
- La prise de possession des locations meublées s'effectue après **15h** et jusqu'à **20h**, et la restitution, le jour du départ avant **10h**.
- Une **caution de 300€** est exigée à l'arrivée. Elle est restituée au départ, déduction faîte des éventuelles détériorations. Une deuxième **caution de 50€** est demandée et encaissée dans le cas où **la location ne serait pas restituée en parfait état de propreté en fin de séjour, le nettoyage étant à la charge du locataire**.
- Un seul véhicule est autorisé sur les emplacements des locatifs. De même, aucune structure de toile ne sera acceptée sur les emplacements des hébergements locatifs, en complément de couchage ou couchage d'appoint.
- Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie, oreillers, couvertures, couettes. Le locataire devra se munir de taies d'oreiller, draps housse, draps plats ou housses de couette, linge de toilette, linge de cuisine, produits d'entretien. Le matériel de chaque locatif fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie dans un délai de 3 jours maximum. Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Toute casse, perte ou dommage effectué sur un objet au cours du séjour doit être signalé afin d'assurer le remplacement de cet objet et pourra éventuellement être facturé.
- Les états des lieux se feront sur rendez-vous le jour du départ, **entre 8h et 9h50**. Pour tout départ en dehors des horaires fixés, les cautions seront renvoyées par courrier.
- A l'exception des chiens de 1ère et 2ème catégorie, qui sont strictement interdits sur le camping, les animaux domestiques sont acceptés (2 au maximum sur un emplacement de camping, et un maximum dans les locatifs) seulement aux conditions suivantes :
- L'animal doit être tatoué et vacciné (carnet de santé demandé à l'arrivée)
- L'animal doit être attaché sur l'emplacement, tenu en laisse dans le camping, et ses déjections gérées par le propriétaire
- L'animal ne doit pas monter sur les banquettes ni sur les lits
- L'animal ne peut en aucun cas être laissé seul sur un emplacement ou dans une location en l'absence de

ses maîtres

Le non-respect de ces conditions fera l'objet d'une mise en demeure. Dans le cas où celle-ci ne serait pas respectée, un terme pourra être mis à la location de l'emplacement ou de l'hébergement.

- Toute annulation doit nous parvenir par écrit (courrier recommandé avec avis de réception, télégramme …). En cas d'annulation d'une location de chalet ou de mobil-home :

o Annulation faîte plus de 60 jours avant la date prévue : Remboursement de l'acompte.
o Annulation faîte entre 60 jours et 45 jours avant la date prévue : Pas de remboursement de l'acompte.
o Annulation faîte moins de 45 jours avant la date prévue : Pas de remboursement de l'acompte et le montant du séjour est dû.

En cas d'annulation d'une location d'un emplacement de camping :
o Annulation faîte plus 45 jours avant la date prévue : Remboursement de l'acompte.
o Annulation faîte moins de 45 jours avant la date prévue : Pas de remboursement de l'acompte et le montant du séjour est dû.

Les mêmes conditions s'appliqueraient au camping qui annulerait la réservation effectuée par le client.

- En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, en emplacement de camping comme en hébergement locatif, aucune réduction ne sera accordée, le séjour sera facturé jusqu'au terme de la date contractuelle.
- Les locations d'emplacement ou d'hébergements redeviendront disponibles, en l'absence d'information du camping, le lendemain de la date d'arrivée prévue. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.
- La responsabilité de la Direction du Camping du Pont de saint Gal ne saura être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les hébergements locatifs que sur les emplacements de camping ou parkings, dans la mesure où ces faits ne lui sont pas imputables. Il en sera de même pour des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, ou empêcher le séjour.

Nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux et doivent donc rester sous leur surveillance durant toute la durée du séjour, y compris sur les aires de jeux.
Le Client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance Multirisques et Responsabilité Civile.

- Le client s'engage à utiliser l'emplacement ou l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage, et sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur consultable et accessible à l'accueil ainsi que sur notre site internet https://www.camping-allier.com
- Une mise en demeure sera effectuée, pouvant entraîner un terme immédiat de la location sans indemnité si elle n'est pas respectée, en cas de :
- Nuisance (bruit…) ou atteinte à l'intégrité des installations
- Non-respect des conditions d'acceptation des animaux domestiques
- Nombre d'occupants supérieur à la capacité annoncée (personne ou animal en plus, non déclaré).
- En cas de litige et après avoir saisi le service clients de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximum d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : **VIVONS MIEUX ENSEMBLE – 2 Impasse de Beauregard – 54000 NANCY – Tél. 06 61 18 50 97** –mediation@vivons-mieux-ensemble.fr– Saisine par internet en saisissant le formulaire prévu à cet effet
    - "En accord avec les termes de l'article L.223-2 du code de la consommateur, je suis informé qu'en tant que consommateur, je bénéficie du droit de m'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel. Plus d'informations au lien suivant: https://www.bloctel.gouv.fr/"
    - 121-20-4 du Code de la consommation ( ) que **le droit de rétractation** de sept jours prévu à l'article

L. 121-20 du même code, **n'est pas applicable aux prestations d'hébergement**, quel que soit le mode de conclusion du contrat dont celles-ci sont l'objet, et notamment en cas de conclusion par la voie électronique".